

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 AVRIL 2024

**OBJET : PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'ECRANS
CONNECTES A DESTINATION DES 42 COMMUNES DE
L'INTERCOMMUNALITE**

DE 2024-016

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 27
Absents : 14
- dont ayant donné pouvoir : 19
Votants : 46
-dont « pour » : 36
-dont « contre » : 8
- Abstentions : 2
- Non-participations : 0
- Non votants : 0

Le vendredi 05 avril 2024 à 16h00,
Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 25 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitel, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine	COSTA Jacques FERRARI Blaise GERONIMI Pierre GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian NASICA Pierre OLMETA Pierre	ORSONI Pierre PASQUALINI Jean Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SARGENTINI François	SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	---	--	---

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOTTI Serge (à Moracchini Christian) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Bruschini Pierre) CIATTONI Michel (à Venturini Simon) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine)	GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François) GUIDICELLI Maria (à Soustre Frédéric) MARTINETTI Antoine (à Brignole Jean) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (Renucci Franck)	POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste)
--	--	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie BERNARDI François Albert COSTA Lucien FILIPPI Jean François	FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre	SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean
--	--	--	---

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE DE NOUVEAU CONVOQUE LE 05 AVRIL 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Monsieur le président présente au conseil communautaire la nécessité de s'équiper du matériel utile à la dématérialisation des conseils communautaires, possible depuis le 1^{er} août 2022, pour les EPCI.

Il expose à l'assemblée, qu'en raison du nombre important d'élus la constituant, il est parfois difficile d'atteindre le quorum et que la réalisation des séances en visioconférence pourrait faciliter la tenue des réunions.

A cet effet, afin de maintenir la réunion accessible au public malgré la dématérialisation, il propose l'acquisition et l'installation de 42 écrans connectés interactifs avec cameras et microphones au sein des mairies.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02B-200073138-20240405-2024-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 27 VOTANTS : 46



DELIBERATION N 2024-016

Il présente l'évaluation financière qui s'élève à 93 996 € HT.

Le Président suggère au conseil communautaire d'adopter le plan de financement présenté, selon les coûts prévisionnels du projet, en sollicitant une participation de la CdC.

Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 93 996 € H.T.
CdC (Dotation) 80%	75 197 €
CCPP 20 %	18 799 €

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire d'en délibérer.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 36 voix Pour

8 Contre

2 Abstentions

0 Non-participation

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus relatif au projet présenté,
- **De solliciter** la participation financière de la CdC,
- **D'autoriser** le président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **D'inscrire** au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 05/04/2024

Le Président, François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation
DELIBERATION N 2024-016

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 27 VOTANTS : 46



SAS AU CAPITAL 7622.45€
 AV NAPOLEON III
 PARC SAN LAZARO
 20000 AJACCIO

Référence client

002594 / 90002594 / COMCOMPASC

Téléphone : 04 95 211 183
Fax : 04 95 517 270
 E-mail: ventes@ipc-corse.com
 Siret : 42307288300022
 RC : 423072883 APE: 4741Z
 N° Intracom : FR45423072883

Centre de Formation déclaré 94 20 10 500 20

COMMUNAUTE COMMUNES PASQUALE PAOLI

Site Prumitei
 20236 OMESSA

Références

* OFFRE MAXHUB

Devis N°	Date	Représentant	Mode de règlement	Devis
2301184	05/12/2023	JUHEL PATRICIA		EUROS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
VIEWC5530	maxhub ecran interactif tout en un 55p avec camera et micro	42.00	1369.00	57498.00
OPSMT61N(I5)	OPS MT61N (i5) SUPPORT MURAL INCLUS	42.00	699.00	29358.00
ACK-2012W/N	MCL - Kit clavier / souris sans fil - No	42.00	20.00	840.00
MD	MAIN D'OEUVRE / TARIF HORAIRE FORMATION POSSIBLE EN SUPPLEMENT LOGICIEL DE VISIO NON CHIFFRE	42.00	150.00	6300.00

Taux TVA	Montant HT	Port & Embal.	Montant TVA
20.00	93996.00		18799.20

Total HT 93996.00

Total TVA 18799.20

Total TTC 112795.20

Net à payer en EUROS 112795.20

Bon pour accord

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 02B-200073138-20240405-2024-016-DE
 Réception par le préfet - 15/04/2024
 Publication : 15/04/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation

